

Commune de CIZE

D-2024-02-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 MARS 2024
A 18h30

OBJET : Prêt relais	<i>Date de convocation :</i> 08/03/2024 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 7 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour 8
Etaient présents :	M. WERMEILLE, Maire Mme MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.
Absents :	Ms FERREUX et MICHEL A
Absents excusés :	M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN
Absent ayant donné pouvoir :	Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. PIERRECY

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de réaliser un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant	:	250 000.00 €
- Taux	:	3.99%
- Durée	:	2 ans
- remboursement du capital	:	In fine
- Déblocage des fonds	:	Possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat
- Remboursement anticipé	:	Partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité.
- Calcul et paiement des intérêts	:	Trimestriel
- Frais de dossier	:	0.25 % déduit du premier déblocage de fonds

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



Commune de CIZE

D-2024-02-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 MARS 2024
A 18h30

OBJET : France 2030- Appel à projets « Renouvellement forestier-aides sylvicoles »	<i>Date de convocation</i> : 08/03/2024 <i>Nombres de conseillers en exercice</i> : 13 <i>Nombre de conseillers présents</i> : 7 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir</i> : 1 <i>Vote du Conseil</i> : Pour 8
Etaient présents :	M. WERMEILLE, Maire Mme MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.
Absents :	Ms FERREUX et MICHEL A
Absents excusés :	M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN
Absent ayant donné pouvoir :	Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. PIERRECY

Dans le prolongement du plan de relance, la filière forêt-bois a été retenue dans les secteurs stratégiques de France 2030 avec un volet renouvellement forestier dédié. Cette mesure vise à aider financièrement les propriétaires forestiers publics ou privés à renouveler et améliorer leurs parcelles forestières tout en garantissant leur résilience dans le contexte de changement climatique à partir de trois volets d'actions :

- La reconstitution des peuplements sinistrés par des phénomènes tels que les scolytes.
- L'adaptation des peuplements vulnérables et/ou déperissants.
- L'amélioration, l'enrichissement et la conversion de peuplements forestiers pauvres

Une commune propriétaire d'une forêt peut bénéficier de cet accompagnement financier pour reconstituer ses peuplements forestiers selon deux possibilités :

- Soit en portant elle-même sa demande d'aide individuelle,
- Soit en donnant mission à l'ONF, porteur de projets retenu agrégateur suite à l'appel à projets de l'ADEME

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **DONNE** mission à l'ONF de déposer le dossier relatif à la forêt communale suite à l'appel à projet de l'ADEME dans le cadre de France 2030,
- ✓ **APPROUVE** le devis d'un montant de 1.800 € HT pour cette prestation,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.
Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



Commune de CIZE

D-2024-02-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 MARS 2024
A 18h30

OBJET : Détermination de prix de vente de terrains communaux

Date de convocation : 08/03/2024

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Vote du Conseil : Pour 8

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mme MISCHLER
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.

Absents : Ms FERREUX et MICHEL A

Absents excusés : M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN

Absent ayant donné pouvoir : Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE

Présidence : M. WERMEILLE

Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre en vente des terrains communaux et demande de déterminer un prix de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide

- De fixer le prix de vente au m² à 80 € HT, pour les parcelles urbanisées et 50 € HT le m², pour les parcelles non urbanisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE



N° D-2024-02-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2024
A 18H30

OBJET : Subventions 2024 aux associations

Date de convocation : 08/03/2023

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nbre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Vote du Conseil : Pour : 8

Etaients présents : M. WERMEILLE, Maire
Mme MISCHLER
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.
Absents : Ms FERREUX et MICHEL A
Absents excusés : M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN
Absent ayant donné pouvoir : Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence : M. WERMEILLE
Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de fixer les subventions pour l'année 2024, ainsi :

. Subventions aux associations :

- Les Cerisiers Câlins	260 €
- Banque alimentaire	250 €
- Restos du Cœur	250 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE



Commune de CIZE

N° D-2024-02-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mars 2024 A 18h30	
OBJET Participation communale pour la carte e-Carte Avantages jeunes	<i>Date de convocation : 08/03/2024</i> <i>Nombres de conseillers en exercice : 13</i> <i>Nombre de conseillers présents : 7</i> <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1</i> <i>Vote du Conseil : Pour 8</i>
Etaient présents :	M. WERMEILLE, Maire Mme MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.
Absents :	Ms FERREUX et MICHEL A
Absents excusés :	M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN
Absent ayant donné pouvoir :	Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. PIERRECY

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 la commune participe à la distribution de la e-Cartes Avantages Jeunes. Cette carte permet aux jeunes de la commune d'avoir des réductions et des gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, loisirs et commerces et encourage une démarche de consommation locale.

Il propose de reconduire cette action, le coût de la carte est de 9 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'offrir la e-carte Avantage jeunes aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés dans la commune de Cize.
- DETERMINE les modalités d'attribution ; être inscrit au préalable en mairie.
- FIXE le nombre à 150 cartes offertes.
- PREVOIT d'inscrire les crédits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



N° D-2024-02-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2024
A 18h30

OBJET : Taux des taxes locales 2024	<i>Date de convocation :</i> 08/03/2024 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 7 <i>Nbre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour 8
Etaient présents :	M. WERMEILLE, Maire Mme MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.
Absents :	Ms FERREUX et MICHEL A
Absents excusés :	M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN
Absent ayant donné pouvoir :	Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. PIERRECY

Monsieur le maire suggère de ne pas augmenter pour l'année 2024 les taux des taxes foncières des propriétés bâties et de propriétés non bâties et de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- | | |
|---|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 36.67 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 28.87 % |
| - Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : | 5.72 % |
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2024
A 18H30

OBJET : Approbation du Compte de gestion des comptables dressé par M. POUCHERET, Receveur-Percepteur Budget EAU- Année 2023	Date de convocation : 08/03/2024 Nombres de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 7 Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1 Vote du Conseil : Pour : 8
---	---

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mme MISCHLER
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.

Absents : Ms FERREUX et MICHEL A

Absents excusés : M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN

Absent ayant donné pouvoir : Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE

Présidence : M. WERMEILLE
Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

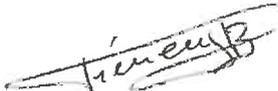
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

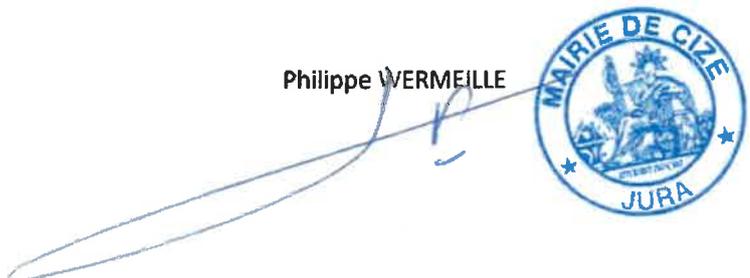
Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY



Le Maire,

Philippe WERMEILLE



N° D-2023-02-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2024
A 18h30

OBJET : Approbation du Compte Administratif

Budget EAU- Année 2023

Date de convocation : 08/03/2024

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Vote du Conseil : Pour : 7

M. WERMEILLE s'est retiré

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mme MISCHLER
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.

Absents : Ms FERREUX et MICHEL A

Absents excusés : M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN

Absent ayant donné pouvoir : Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE

Présidence : M. WERMEILLE

Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Le conseil municipal réuni sous la présidence Philippe WERMEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.
Résultats reportés		19 433.81		52 377.40		71 811.21
Opération de l'exer	50 377.96	61 984.05	84 344.07	52 951.51	134 722.03	114 935.56
TOTAUX	50 377.96	81 417.86	84 344.07	105 328.91	134 722.03	186 746.77
Résultats de clôture		31 039.90		20 984.84		52 024.74
Restes à réaliser				20 125.00		20 125.00
TOTAUX CUMULES	50 377.96	81 417.86	84 344.07	125 453.91	134 722.03	206 871.77
RESULTATS DEFINITIFS		31 039.90		41 109.84		72 149.74

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

N° D-2024-02-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2024
A 18h30

OBJET : Budget primitif eau 2024

Date de convocation : 08/03/2024

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Vote du Conseil : Pour : 8

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mme MISCHLER
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.
Absents : Ms FERREUX et MICHEL A
Absents excusés : M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN
Absent ayant donné pouvoir : Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence : M. WERMEILLE
Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE le budget primitif EAU 2024, qui se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	93 065.96	93 065.96
SECTION D'INVESTISSEMENT	48 064.84	48 064.84
TOTAL DU BUDGET	141 130.08	141 130. 80

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2024
A 18H30

OBJET : Approbation du Compte de gestion des
comptables dressé par M. POUCHERET, Receveur-
Percepteur

Budget PRINCIPAL- Année 2023

Date de convocation : 08/03/2024

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Vote du Conseil : Pour : 8

Étaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mme MISCHLER
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.

Absents : Ms FERREUX et MICHEL A

Absents excusés : M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN

**Absent ayant
donné pouvoir :** Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE

Présidence : M. WERMEILLE

Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE

N° D-2024-02-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2024
A 18h30

OBJET : Approbation du Compte Administratif

Budget Principal– Année 2023

Date de convocation : 08/03/2024

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Vote du Conseil : Pour : 7

M. WERMEILLE s'est retiré

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mme MISCHLER
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.

Absents : Ms FERREUX et MICHEL A

Absents excusés : M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN

Absent ayant donné pouvoir : Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE

Présidence : M. WERMEILLE

Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Le conseil municipal réuni sous la présidence Philippe WERMEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.
Résultats reportés		242 707.65	246 612.00		246 612.00	242 707.65
Opération de l'exer	560 233.50	637 549.99	189 330.34	271 272.24	749 563.84	908 822.23
TOTAUX	560 233.50	880 257.64	435 942.34	271 272.24	996 175.84	1 151 529.88
Résultats de clôture		320 024.14	164 670.10			155 354.04
Restes à réaliser			59 342.40	10 070.00		-49 272.40
TOTAUX CUMULE	560 233.50	880 257.64	495 284.74	281 342.24	1 055 518.24	1 161 599.88
RESULTATS DEFINITIFS		320 024.14	213 942.50			106 081.64

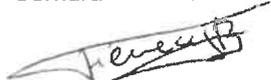
2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

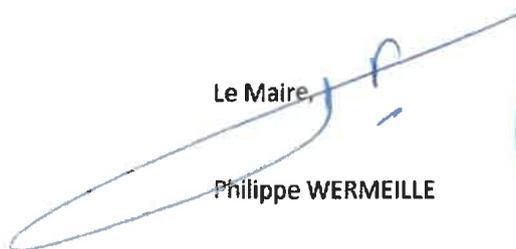
Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY



Le Maire,

Philippe WERMEILLE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2024
A 18H30

OBJET : Affectation de résultat	<i>Date de convocation</i> : 08/03/2024 <i>Nombres de conseillers en exercice</i> : 13 <i>Nombre de conseillers présents</i> : 7 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir</i> : 1 <i>Vote du Conseil</i> : Pour : 8
--	---

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mme MISCHLER
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.
Absents : Ms FERREUX et MICHEL A
Absents excusés : M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN
Absent ayant donné pouvoir : Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence : M. WERMEILLE
Secrétaire de séance : M. PIERRECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir examiné le compte administratif,

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		77 316.49 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		242 707.65 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		320 024.14 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-164 670.10 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-49 272.40 €
Besoin de financement F	=D+E	-213 942.25 €
AFFECTATION = C	=G+H	320 024 14 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		213 942.50 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		106 081.64 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



N° D-2024-02-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2024
A 18h30

OBJET : Budget primitif 2024

Date de convocation : 08/03/2024

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Vote du Conseil : Pour : 8

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mme MISCHLER
Ms REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN et MICHEL F.
Absents : Ms FERREUX et MICHEL A
Absents excusés : M. ROYER, Mmes JOLY et VILQUIN
Absent ayant donné pouvoir : Mme LOCU-CHARLIER pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence : M. WERMEILLE
Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE le budget primitif 2024, qui se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	693 975.64	693 975.64
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 162 776.40	1 162 776.40
TOTAL DU BUDGET	1 856 752.04	1 856 752.04

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE